



COMMUNE DE FRANCALTROFF

Département de la MOSELLE
Arrondissement de CHATEAU-SALINS

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

séance ordinaire du 12 AVRIL 2022, sous la présidence de M. Daniel CUFER, Maire.

Nombre de conseillers élus	15	Conseillers en fonction	15	Conseillers présents	10
Conseillers absents	5	Pouvoirs	3	Date convocation : 06/04/2022	

Présents : CHATEAU Jean-Claude, CUFER Daniel, DAMM François, GILLET Arnaud, JAYER Gérard, MULLER Nadine, QUODBACH Sandrine, RAGNOTTI Nadine, SCHMITT Joël, SCHROEDER Corinne,

Absents excusés : CORNELIUS Laurence, FINICKEL Anne (procuration à Daniel CUFER), NAU Jonathan (procuration à M. GILLET), VANDAMME Benoît (procuration à M. GILLET)

Absent : CHMIEL Jonathan

ORDRE DU JOUR :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la réunion du 17/03/2022
- Décisions prises par le Maire depuis la séance du 17/03/2022, dans le cadre des délégations consenties par délibération du 13.07.2020
- Motif de la réunion extraordinaire
- **Rapport d'activités 2021 de la Communauté de Communes du Saulnois**
- **Vote des taux d'imposition 2022**
- **Budget primitif 2022 de la commune**
- **Budget primitif 2022 du budget annexe « lotissement »**
- Questions diverses...

Désignation du secrétaire de séance :

Le Conseil municipal désigne à l'unanimité M. Jean-Claude CHATEAU comme secrétaire de séance.

Approbation du Procès-verbal de la séance précédente :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 17 mars 2022.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS :

- 10/2022 : Travaux de pose d'une climatisation réversible air-air pour les 2 bureaux de la mairie
- 11/2022 : Travaux de pose d'une climatisation réversible air-air dans la salle de réunion au RDC de la mairie
- 12/2022 : Travaux de pose d'une climatisation réversible air-air dans le bureau du maire
- 13/2022 : Travaux de pose d'une climatisation réversible air-air dans la salle de réunion à l'étage de la mairie
- 14/2022 : Travaux de pose d'une unité extérieure pour la climatisation de la mairie
- 15/2022 : Acquisition de dalles LED pour les bureaux de la mairie et le hall de la salle des fêtes

N° DCM : 26/2022 :

Objet : Rapport d'activités 2021 de la Communauté de Communes du Saulnois

Classification : 5.7 Intercommunalité

Après avoir pris connaissance du rapport d'activité 2021 de la CCS, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la CCS – Année 2021 ;
- **APPROUVE** le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'Assainissement Non Collectif de la CCS – Année 2021 ;
- **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activité 2021 en ce qui concerne l'ensemble des compétences exercées par la CCS.

Votants :	13
Pour :	13 (dont 3 procurations)
Contre :	0
Abstention :	0
A l'unanimité	

N° DCM : 27/2022

Objet : vote des taux d'imposition 2022

Classification : 7.1 Décisions budgétaires

Pour information, le tableau ci-dessous reprend l'état de notification des taux d'imposition n°1259 COM

taxes	Bases d'imposition effectives 2021	Taux de référence pour 2022	Base d'imposition prévisionnelles 2022	Produit fiscal attendu <u>à taux constants</u> 2022
Taxe Foncière (bâti)	484 841	31,82 (*)	500 300	159 195 €
Taxe Foncière (non bâti)	59 481	49,07	61 500	30 178 €
C.F.E.	>>>	>>>	>>>	>>>
				189 373 €

(*) = taux communal 2020 : 17,56 + taux départemental 2020 : 14,26 = 31,82

Considérant que la Communauté de Communes du Saulnois est passée à la Fiscalité Professionnelle Unique, la CFE (cotisation foncière des entreprises) est perçue directement par la CCS. Cette dernière reversera à la commune une attribution de compensation sensiblement identique.

Considérant que le produit fiscal attendu (à taux constants en 2022) s'élèverait à 189 373 € ;

Considérant les autres ressources fiscales indépendantes des taux votés en 2022 :

- 4 078 € de TH (hors résidences principales) ;
- 4 130 € d'allocations compensatrices ;
- 64 410 € de ressources compensées suite à la réforme fiscale ;

Considérant que ce produit fiscal proposé en recettes de fonctionnement au budget primitif 2022, permet l'équilibre de cette section,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

DECIDE le maintien, sans augmentation, des taux d'imposition pour l'année 2022 à savoir :

- ✓ Taxe foncière sur les propriétés bâties 31,82
- ✓ Taxe foncière sur les propriétés non bâties 49,07

Votants :	13
Pour :	13 (dont 3 procurations)
Contre :	0
Abstention :	0
A l'unanimité	

N° DCM : 28/2022

Objet : Budget primitif 2022 de la commune

Classification : 7.1 Décisions budgétaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, arrête le budget primitif de l'exercice 2022, voté par chapitre, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de FONCTIONNEMENT	898 701,00 €	898 701,00 €
Section d'INVESTISSEMENT	659 840,23 €	659 840,23 €

Votants :	13
Pour :	13 (dont 3 procurations)
Contre :	0
Abstention :	0

N° DCM : 29/2022

Objet : Budget primitif 2022 du budget annexe « lotissement »

Classification : 7.1 Décisions budgétaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, arrête le budget primitif de l'exercice 2022 du budget annexe « Lotissement », voté par chapitre, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de FONCTIONNEMENT	42 665,88 €	42 665,88 €
Section d'INVESTISSEMENT	42 665,88 €	42 665,88 €

Votants :	13
Pour :	13 (dont 3 procurations)
Contre :	0
Abstention :	0
A l'unanimité	

Aucun autre point n'étant soulevé, M. le Maire clôture la séance à 20h00.

Le Maire :
Daniel CUFER



Affiché en mairie le : 13/04/2022